

REPUBLIQUE
FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU LOIRET

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TRAINOU**

SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 9 DECEMBRE 2024

Nombre de membres :
En exercice : 16
Présents :12
Votants :16

L'an DEUX MIL VINGT-QUATRE, le 9 décembre à dix-huit heures trente,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous
la présidence de Monsieur PEPION Aymeric, Maire.

Date de convocation : le 29 novembre 2024

Etaient présents : PEPION Aymeric, TEMPLIER Thomas, MARTINEZ Guillaume,
ETIENNE Christelle, FOUCAULT Jacqueline, CAILLAULT Laurent, GALLIER François,
ENGELRIC-BERRUET Denyse, MARECHAU Eloïse, MASSAMBA MA NKOUSSOU
Freddy, BEAUFILS Laurence, ROLAND Fabrice-Claude.

Absents représentés : RENIMEL Isabelle représentée par PEPION Aymeric,
FAUQUEMBERGUE Damien représenté par MASSAMBA MA NKOUSSOU Freddy,
ARMAND Jöel représenté par ENGELRIC-BERRUET Denyse, BELLOTO Patricia
représentée par ETIENNE Christelle.

Absent : néant.

Secrétaire de séance : FOUCAULT Jacqueline.



Délibération n° 2024 84 – TARIFS COMMUNAUX 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23 ;

Vu l'article L.2331-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu l'arrêté du Conseil d'Etat du 11 février 1998 qui rappelle que toute occupation du domaine public des
collectivités territoriales est soumise à un principe de non-gratuité ;

Vu les tarifs appliqués en 2024 ;

Vu l'avis favorable de la Commission des finances, le vendredi 22 novembre 2024.

Considérant qu'il convient de fixer les tarifs communaux pour l'année civile à venir.

Il est proposé au Conseil Municipal de valider les tarifs communaux et d'autoriser Monsieur Le Maire à signer
tous documents nécessaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 15 VOIX POUR et 1 ABSTENTION (Madame ETIENNE).

DECIDE**ARTICLE 1 :**

DE FIXER les tarifs communaux applicables à compter du 1^{er} janvier 2025, conformément au tableau suivant :

Collectivité Année 2025		Tarif 2025
Salle des fêtes :		
	Famille de Trainou	
	Location 1J	266,00 €
	Location 2J	399,00 €
	Famille/asso hors Trainou	
	Location 1J	684,00 €
	Location 2J	989,00 €
	Entreprises de Trainou (la location)	325,00 €
	Vin d'honneur	99,00 €
	Caution salle des fêtes (détérioration...)	850,00 €
	Caution ménage salle des fêtes	250,00 €
	Nettoyage et rangement	Temps passé 50€/h
Location de matériel : à l'unité au minimum 1 mois avant la date souhaitée		
	Chaise pliable	3,00 €
	Table en bois (8 personnes)	6,00 €
	Banc en bois (4 assises)	4,00 €
	Banc en bois (6 assises)	4,00 €
	Nettoyage et rangement	Temps passé 50€/h
	Dégradation ou casse de matériel communal	Facturation du montant de réparation ou de remplacement
Associations		
	Caution annuelle en cas de dégradations de matériels empruntés gracieusement	800,00 €
	Location de salles payante au-delà de 2 besoins par an (se rapporter au règlement des associations)	60,00 €
	Nettoyage et rangement	Temps passé 50€/h
Clés		
	Le Badge (mairie, gymnase etc.)	(au coût réel selon devis) +Frais de gestion 50€
	Le transpondeur	(au coût réel selon devis) +Frais de gestion 50€
	Le Pass ou pass Partiel	(au coût réel selon devis) +Frais de gestion 50€
	La clé	(au coût réel selon devis) +Frais de gestion 50€

Repas centre de loisirs :		
	Le repas	4,84 €
Cantine		
	Repas enfant	4,44 €
	Repas exceptionnel	5,56 €
	Repas adulte	4,44 €
	Repas régime (avec ou sans réintroduction d'aliments)	2,16 €
	Repas élève hors commune	4,44 €
	Pénalité non-respect du dossier d'inscription au restaurant scolaire (le repas)	50,00 €
Occupation du domaine public :		
	Droit de place commerçants marché (le mètre linéaire par jour de présence)	1,00 €
	Droit de place commerçants marché : facturation trimestrielle au minimum	20,00 €
	Redevance de stationnement droit de place par jour de présence (Food truck)	7,50 €
	Redevance occupation domaine public terrasse de commerce au mois	11,00 €
	Redevance occupation domaine public par jour de présence (marchands hors marché hebdomadaire)	25,00 €
	Forains présents aux Tria'Folies	35,00 €
	Food trucks présents aux Tria'Folies	70,00 €
Capture d'animal errant sur la voie publique		
	Frais de prise en charge (par animal)	120,00 €
	Frais de garde (par jour et par animal)	50,00 €
	Frais de transport au refuge (par animal)	120,00 €
BIBLIOTHEQUE		
	Facturation des livres perdus ou non rapportés	Prix d'achat du/des livre(s)
Concessions cimetière :		
	Dispersion	55,00 €
	Trentenaire	290,00 €
	Cinquantenaire	355,00 €
Concessions Columbarium :		
à l'emplacement	10 ans	310,00 €
à l'emplacement	15 ans	430,00 €
à l'emplacement	30 ans	790,00 €


ARTICLE 2 :

D'AUTORISER Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Certifie exécutoire, pour copie conforme,

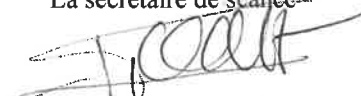
Le 13/12/2024

Le Maire



Aymeric PÉPION

La secrétaire de séance



Jacqueline FOUCAULT

Envoyé en préfecture le 13/12/2024

Reçu en préfecture le 13/12/2024

Publié le



ID : 045-214503278-20241209-84_2024-DE